

Procès-verbal du Conseil Général de Denens du 3 décembre 2020

Présidence : René Reymond, président

Lieu : Grande salle de Tolochenaz

1. Appel

L'appel laisse apparaître la présence de 55 membres (55/108). Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations – démissions
4. Adoption du PV de la séance du 29 octobre 2020
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Adoption du Préavis 4/2020 relatif à l'adoption du Budget 2021
8. Réponse au postulat de M. Alain Jaccard
9. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3) Assermentations et démissions

Le président nous lit le mail de démission de la conseillère Mme Michaella Florent.

Le vice-président procède ensuite à l'assermentation de M. Luc Chanson.

Le conseil compte alors 56 membres présents.

4) Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2020

Le procès-verbal du 29 octobre 2020 comporte une erreur en page « 2 ». La mise à l'enquête du bâtiment a soulevé 4 oppositions et non 2 oppositions.

Le procès-verbal du 29 octobre 2020 est accepté à une large majorité avec 5 abstentions.

5) Communications du Bureau

Le président rappelle les prochaines élections communales qui auront lieu le 7 mars 2021 pour la nouvelle législature 2021-2026. Comme la commune de Denens fonctionne avec un conseil général, les élections (1^{er} tour, 2^{ème} tour, élection du syndic) auront lieu le même jour.

Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 18 janvier 2021.

Après la candidature de M. Alain Jaccard au conseil du 29 octobre, le président annonce la candidature de M. Luc Chanson. Il l'invite à se lever pour se présenter. M. Alain Jaccard, 2^{ème} candidat, prend également la parole pour se présenter.

Le président poursuit en informant que le poste de vice-président et le poste de secrétaire sont ouverts pour la nouvelle législature. Mme Diserens ne souhaite pas renouveler son mandat de secrétaire au 30 juin 2021 et en cas d'élection de M. Jaccard à la Municipalité, son poste deviendra également vacant. Toute personne intéressée peut s'adresser directement au bureau du conseil général.

6) Communications de la Municipalité

M. Bernard Perey donne des explications relatives au licenciement de M. Claude Magnin suite à l'interpellation au dernier conseil de Mme Mag Schaeren. Il informe que la décision a été prise de manière collégiale, unanime et pour des motifs avérés. La Municipalité a agi dans le cadre des lois et règlements et afin de respecter la personnalité de M. Claude Magnin. La Municipalité n'envisage pas de donner des détails plus précis. Suite à l'annonce parue dans le journal de Morges, pour l'engagement d'un nouvel employé communal, un candidat a été retenu qui sera engagé à 50% dès le 1^{er} mars et à 100% depuis le 1^{er} avril en tant qu'employé polyvalent.

M. Thierry Gilgen continue en donnant quelques informations sur le CARM (centre aquatique région Morges). Suite à la décision des habitants de Morges de refuser le « PPA Parc des Sports », le CARM n'a plus sa raison d'être et la société doit être liquidée. Il y a quelques années, le conseil général avait voté favorablement quant à la participation de la commune de Denens au CARM. La dissolution de la société est de la compétence de la Municipalité. Cette dernière s'est prononcée en faveur de cette dissolution, qui peut prendre une année. Les actions apparaissent actuellement dans nos comptes pour une valeur de CHF 1.00.

M. Christophe Ormond informe que, comme déjà mentionné lors du conseil général du 25 juin 2020, l'AIEB doit faire face à un problème de métabolites chlorothalonil dans son réseau. Depuis cette information, notre association de distribution de l'eau a déployé beaucoup de ressources pour répondre aux exigences légales en matière de qualité de l'eau. Plusieurs scénarios ont été étudiés, pour réduire la présence de métabolites, tout en respectant un cahier des charges économique raisonnable. Les options prises devraient influencer à la hausse le prix de l'eau au robinet. L'AIEB planche toutefois pour modérer cette hausse tout en gardant en point de mire la qualité de l'eau distribuée.

Il poursuit en rappelant que les anciennes lanternes de l'éclairage public sont toujours disponibles si certaines personnes seraient intéressées.

M. Philippe Pernet informe que la déchèterie sera fermée le samedi 2 janvier 2021.

7) Adoption du Préavis 4/2020 relatif à l'adoption du Budget 2021

M. Bernard Perey nous lit les conclusions du préavis 4/2020 (pièce XI/2020) soit d'adopter le projet du budget pour l'année 2021 tel que présenté par la Municipalité.

M. Eric Gränicher, président de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce XII/2020). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 4/2020 et demande aux conseillers de bien vouloir accepter le budget 2021.

Le président passe la parole à l'assemblée pour toute remarque ou question.

M. Christian Gränicher demande pour quelle raison le personnel de Dame Tartine ne reçoit pas de RHT. Mme Sandrine Schaad, en tant que directrice de Dame Tartine, répond que le personnel ne peut pas bénéficier des RHT car il s'agit d'une association intercommunale et que cette entité n'entre pas dans le cadre de la loi sur les RHT.

Mme Véronique Chassot demande des détails sur le poste « Soutien aux sociétés locales » sous Administration, car le poste est en légère augmentation. M. Bernard Perey répond que la Municipalité donne CHF 1'000.00 par société locale, et qu'en 2021, il y a une société locale de plus, la société « Développement Durable Denens ».

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote. Le préavis 4/2020 relatif au Budget 2021 est accepté à l'unanimité.

8) Réponse au postulat de M. Alain Jaccard

M. Thierry Gilgen lit la réponse au postulat (annexe XIII/2020). En conclusion, la Municipalité considère qu'une solution a été obtenue pour les transports publics actuels de notre commune (deux courses supplémentaires en soirée sur la ligne 726 à partir du 13 décembre 2020) et s'engage pour le futur à continuer les discussions avec ses différents partenaires, ceci afin d'optimiser ce service.

M. Alain Jaccard prend la parole et remercie la Municipalité pour son rapport. Il regrette que la Municipalité n'ait pas suivi sa proposition de répondre à ce postulat par le biais d'un préavis. Toutefois, il ajoute qu'un postulat ne demande pas forcément une réponse par le biais d'un préavis ; un rapport suffit. M. Alain Jaccard est satisfait de l'intervention régulière de la Municipalité auprès des MBC ce qui a permis d'obtenir des courses supplémentaires. Il ajoute que lorsque l'on parle de transports publics performants, cela ne veut pas dire des transports publics onéreux, mais des transports publics qui répondent aux attentes de la population. Ces deux courses supplémentaires sont déjà intéressantes, et M. Jaccard est persuadé qu'en continuant à discuter avec les instances, d'autres courses seront ajoutées dans le futur. Il propose à l'assemblée d'accepter le rapport de la Municipalité.

M. Niels Rinaldi félicite la Municipalité pour l'obtention de ces deux nouvelles paires de courses supplémentaires le soir en semaine. En tant que membre de l'association DDD, il propose un groupe de travail afin d'étudier d'autres options quant à la mobilité douce (par ex. subventions de vélos électriques).

Mme Véronique Steiner salue également l'obtention de deux paires de courses supplémentaires en soirée. La prochaine étape serait d'obtenir des bus à la demi-heure entre 17 heures et 19 heures comme c'est le cas le matin aux heures de pointe.

Mme Stéphanie Jacaccia remercie également la Municipalité. Elle aimerait également savoir pour quelle raison le bus aux quarts d'heure ne serait pas possible.

M. Thierry Gilgen explique que les TPM n'ont pas voulu rentrer en matière quant à intégrer Denens dans les lignes des transports publics morgiens. La ligne 726 existe ; on ne peut pas la démonter, elle va jusqu'à Lavigny. Ce n'est pas envisageable que deux bus passent à Denens. Il propose aux conseillers de lire l'article du Journal de Morges du 27 novembre 2020.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Le rapport du postulat est accepté à une grande majorité avec 2 abstentions

9) Propositions individuelles

Le président demande à la Municipalité si cette dernière envisage de subventionner les vélos électriques.

M. Thierry Gilgen répond que le sujet a déjà été évoqué en Municipalité. Toutefois, il est encore à l'étude. M. Gilgen espère que lors de la prochaine législature, la Municipalité pourra proposer une solution équitable pour chacun.

Mme Jacqueline Schmid propose la constitution d'un groupe de travail afin d'étudier des solutions pour encourager les habitants de Denens d'utiliser la mobilité douce.

Le président propose de constituer un groupe volontaire indépendant du conseil et de proposer des solutions à un prochain conseil en utilisant les outils législatifs à disposition (postulat, préavis, etc...).

Le vice-président ajoute qu'un groupe pourrait être formé dans le cadre du conseil si la Municipalité venait à mettre en place un règlement sur le développement durable (par exemple) et que cette dernière demanderait à un groupe de travail de participer à cette mise en place.

M. Eric Gränicher relève que le temps de stationnement au parking de Lussy-sur-Morges proche de l'arrêt de bus a été réduit à 4 heures. Il demande si des négociations pourraient être envisagées afin que ce parking devienne un parking relais.

M. Bernard Perey répond que la Municipalité peut demander mais qu'elle n'a aucun pouvoir sur cette décision.

M. Thierry Gilgen ajoute que la commune de Lussy-sur-Morges a décidé de diminuer le temps de stationnement car auparavant, des voitures stationnaient toute la journée sur ces places et il n'y avait plus de places pour les usagers des bus.

M. Stéphane Wilhem donne des informations sur la Fête de l'Épouvantail. Suite à la situation sanitaire de 2020, la Fête a été reportée d'une année soit du 14 au 22 août 2021. Tous les sponsors ont été d'accord de poursuivre leur partenariat. Au début de l'année prochaine, une décision du comité devra être prise pour savoir si cette Fête sera maintenue en 2021. Si la Fête devait avoir lieu, il encourage les habitants de Denens à confectionner des épouvantails. Des informations suivront donc début 2021 sur la tenue ou non de la Fête.

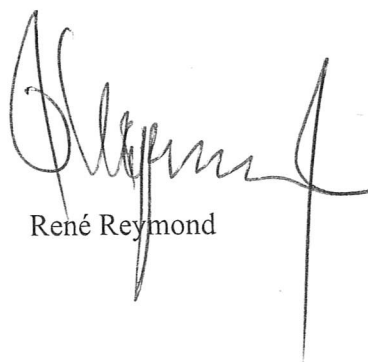
Mme Stéphanie Jacaccia constate que des arbres ont été coupés près de notre réservoir d'eau. Elle en demande la raison.

M. Christophe Ormond répond qu'à cet endroit des arbres étaient devenus trop importants et que le système racinaire aurait pu endommager la couverture de notre réservoir principal.

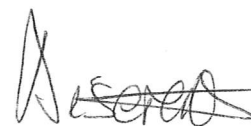
M. Philippe Pernet ajoute que le défrichage a été effectué en raison de problèmes de structure interne au réservoir. Une mise à l'enquête a été déposée par la Municipalité pour les arbres de plus de 30 cm. L'AIEB va également verser une compensation à la commune de Denens sous forme de pommiers qui seront plantés sur la parcelle côté lac du réservoir.

M. Philippe Pernet conclut la séance en informant que la Municipalité offre à chaque conseiller une bouteille à choix d'un de nos 4 vigneron du village, mises à disposition à la sortie de la salle.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h00.



René Reymond



Corinne Diserens

